

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Présents (es) : M. Stéphane ISSANCHOU, maire,

MM. Alexandre CHARDON, Jean PIMENTEL et Frédéric PELLETIER, adjoints

MM. Anthony GOYET, et Jérémy MONNARD.

Excusées : Mmes Yana CROLET, Amélie PIMENTEL (donne pouvoir à M. Jean PIMENTEL), Natacha RICHARD (donne pouvoir à M. Alexandre CHARDON) et Patricia VERPILLAT (donne pouvoir à M. Stéphane ISSANCHOU).

Absent : M. Julien GARNIER

Secrétaire de séance : M. Anthony GOYET

Le quorum étant atteint, M. le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du 24 novembre 2022 n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

1/ Présentation des décisions valant délibérations :

M. le maire présente les décisions prises valant délibérations (art. 2122-22 du CGCT).

▣ Câblage électrique des appartements de la mairie pour les sondes de chauffage :

Afin de permettre aux locataires de gérer individuellement leur chauffage, un gainage électrique reliant la chaudière à granulés de la mairie aux appartements communaux pour installer des thermostats d'ambiance a été commandé auprès de l'entreprise PERNOT de Pont de Poitte pour un montant de 525,80 € TTC

▣ Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des appartements communaux :

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a redéfini les notions de « performance énergétique » ainsi que le DPE, document obligatoire pour la location des appartements communaux. Les DPE actuels arrivants en fin de validité, l'entreprise C.E.T.i (M. CLERGOT) à Blye a été sollicité pour établir de nouveaux DPE pour un montant total (4 appartements) de 400,00 € TTC.

2/ Information sur la Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales :

M. le Maire rappelle l'entrée en vigueur, au 1er juillet 2022, de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes (cf. séance du 09/06/2022).

Suite à une formation de l'association des maires du Jura, M. le maire informe le conseil municipal de quelques précisions concernant le compte-rendu de réunion.

Auparavant Le compte-rendu du conseil municipal, mentionnant les débats et les délibérations, étaient signées par tous les membres présents à la séance. A compter du 1^{er} juillet 2022, les comptes rendus du conseil municipal sont signées par le maire et le secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT).

Le compte rendu doit également faire mention des délibérations adoptées, des éléments au vu desquels elles ont été adoptées et de la teneur des discussions au cours de la séance, des demandes de scrutin particulier et du résultat des scrutins.

M. le maire rappelle que le projet de compte-rendu de séance ne devient définitif qu'après avoir été arrêté par le conseil municipal lors de la séance suivante et signé par le maire et le secrétaire de séance.

3/ Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (Terre d'Emeraude Communauté) :

M. le maire informe le conseil municipal de la délibération du 14 décembre 2022 de la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté (TEC) qui a arrêté le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de l'ex Communauté de communes du Pays des Lacs.

La réglementation en vigueur prévoit la sollicitation de l'avis des communes et établissements publics de coopération intercommunales limitrophes à TEC. Les conseils municipaux concernés ont 3 mois pour délibérer et en l'absence de délibération, leur avis sera réputé comme favorable.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *DECIDE d'approuver le Plan local d'urbanisme intercommunal de l'ex Communauté de communes du Pays des Lacs.*

4/ Avis pour la réfection de la porte d'entrée d'un appartement de la Cure :

Suite au constat du problème d'infiltration d'eau de la porte d'entrée de l'appartement Ouest de la Cure (cf. séance 22/09/2022), il convient d'examiner les devis reçus afin de retenir l'entreprise. M. PELLETIER présente les caractéristiques techniques des trois devis obtenus par la commune :

- Entreprise HODELIA-CASEO (Perrigny) : 2 436,07 € HT. - fourniture et pose de la porte
- Entreprise JURA FERMETURE (Perrigny) : 3 400,81 € HT. - fourniture et pose de la porte
- Entreprise LONS MENUISERIE (Courlaoux) : 2 282,47 € HT - fourniture et pose de la porte

Pour des raisons de performance (meilleure imperméabilité), le conseil souhaite un seuil aluminium de 40 mm intégré à la porte. Le seul le devis proposé par l'entreprise CASEO possède cette caractéristique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *ACCEPTE le devis de l'entreprise CASEO pour un montant de 2 436,07 € HT (sous réserve de l'absence de surcoût)*
- *AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier*

5/ Avis sur les montant des concessions du cimetière :

Le prix des concessions du cimetière communal n'ont pas évolué depuis 20 ans (délibération du 14/03/2002). Le tarif du columbarium est plus récent (délibération du 25/10/2012)

M. le maire propose au conseil municipal de réactualiser les montants de concession et présente une synthèse des tarifs pratiqués sur les communes limitrophes.

M. le maire a présente les tarifs de différentes communes : Briod, Vevy, Verges, Revigny et Nogna (tarif fonction de la durée et de la surface de la concession).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *DESIGNE de fixer les tarifs des concessions, du columbarium et des caves-urnes comme suit :*

<i>Durée</i>	<i>Concession simple (1 x 2 m.)</i>	<i>Concession double (2 x 2 m.)</i>	<i>Columbarium et cave-urne</i>
<i>30 ans</i>	<i>50 €</i>	<i>100 €</i>	<i>450 €</i>
<i>50 ans</i>	<i>80 €</i>	<i>160 €</i>	<i>/</i>

6/ Projet de travaux 2023 :

M. le maire informe le conseil municipal de la réfection du revêtement de la salle de bains de l'appartement-côté Ouest de la Cure (cf. séance du 22/09/2022) par l'employé communal pour un montant de 118,19 € TTC.

Un point est réalisé sur les différents travaux 2023 :

☒ **Supports de stationnement de vélo** : 4 supports ont été fournis par ECLA (cf. séance du 09/06/2022) et il convient de déterminer les lieux de pose. Le conseil décide de poser deux supports au terrain de pétanque et de conserver deux supports en réserve dans le cadre d'aménagements futurs.

☒ **Effacement de la ligne électrique de l'Esplanade** : M. CHARDON évoque la réunion du 8 décembre 2022 concernant le projet d'effacement de la ligne électrique et du remplacement du transformateur (rue de l'esplanade) avec le SIEDEC. Le dossier intègre la mise en souterrain de tous les réseaux actuellement présents sur les poteaux à déposer, avec reprise des branchements des particuliers desservis.

Les travaux pourraient être programmés sous réserve qu'ils soient inscrits dans le programme de financement du SIDEDEC. La participation à ces travaux d'effacement des réseaux serait à 76.7 % (montant de travaux de réseau électrique plafonné à 70 000 €HT) et de à 25 % sur un montant de travaux d'éclairage public.

Nous avons reçu, ce jour, un devis et un avant-projet sommaire du SIDEDEC pour un montant global de 84 762,67 € avec une participation du SIDEDEC à hauteur de 53 501,83 € et un reste à charge pour la commune de 18 854,46 € (la TVA est récupérée par le SIDEDEC).

Quelques points restent à discuter avec le SIDEDEC et le sujet sera revu lors d'un prochain conseil.

☐ **Site internet** : M. CHARDON évoque le problème d'abonnement pour le site internet de la commune. Il apparaît impossible de mettre en place un virement par mandat auprès de l'hébergeur du site. M. CHARDON propose d'assurer, temporairement, la prise en charge de l'abonnement le temps de trouver une solution durable. Le conseil acte le remboursement ultérieur des frais engagés.

☐ **Verger communal** : M. PELLETIER fait le point sur le projet (place de dépôt). Il est décidé de demander des devis (arbres, clôture, broyage et pelleteuse) afin de déposer un dossier de subvention auprès du conseil régional.

☐ **Installation des boîtes à livres** : (cf. séance du 09/06/2022 et du 22/09/2022). M. PELLETIER se charge de finaliser ce dossier avec l'aide de l'employé communal.

☐ **Réfection la fontaine de Binans** : Il a été acté d'étudier la réalisation des travaux de ferronneries (cerclage et trappe de visite) et de gestion du débit d'eau (cf. séance du 22 septembre 2022). M. PELLETIER est chargé de contacter des entreprises et faire établir des devis.

☐ **Travaux de voiries** : M. PIMENTEL informe des travaux concernant la bande de roulement dégradée dans le virage en limite communale avec Blye et devraient être mis en œuvre courant 2023.

☐ **Réfection des chemins communaux** : La réfection du chemin des baraques devient urgente. Le conseil décide d'étudier les travaux envisageables et de solliciter des devis. Concernant le chemin de Beauregard, le conseil prévoit une corvée afin de reboucher les trous. M. MONNARD se charge solliciter des devis. La question d'arrêté d'interdiction de circulation aux non-ayants droits est évoquée.

☐ **Audits énergétiques** : Dans le cadre du projet de rénovation de la mairie, M le maire a pris contact avec des entreprises réalisant des audits thermiques et a sollicité des devis. Il informe le conseil de la possibilité d'obtenir une aide du conseil régional pour réaliser ces audits et signale l'ouverture d'un « Fonds vert » par le Ministère de l'Écologie pour financer la rénovation thermique de bâtiments public.

7/ Informations et questions diverses :

☐ **Conseil communautaire d'ECLA:**

M. CHARDON fait un retour du conseil du 15 décembre 2022 concernant le vote du budget 2023 d'ECLA.

	Dépenses	Recette
Fonctionnement	24 539 300 €	26 629 100 €
Investissement	2 204 333 €	2 088 800 € (Autofinancement) 1 500 000 € (Emprunt) 245 000 € (FCTVA) 250 333 € (Subventions)

☐ **Réunion SIVOS du Chalet du 20 décembre 2022 :**

M. le maire rend compte de la dernière réunion du SIVOS du Chalet :

- Départ du directeur du centre de loisirs (M. FAUVEY) remplacé par M. PINASCO (adjoint)
- Les coûts de l'électricité sont évoqués (estimation d'une augmentation de 240 %). Différentes solutions sont étudiées (séparation de l'alimentation électriques du centre de loisirs et de l'école primaire) afin de bénéficier d'un contrat plus intéressant et du bouclier tarifaire.
- L'augmentation des coûts énergétiques en 2023 va impacter fortement le budget déjà restreint. Des solutions d'économie sont envisagées pour limiter les coûts (isolation, chauffage...).

- Une étude thermique sera lancée pour identifier les zones de déperdition de chaleur.
- Augmentation le prix du repas à 4,50 € à compter du 1er janvier 2023 soit une augmentation de 2,70 € par mois pour un enfant qui fréquente la cantine 5 jours par semaine.
- Projet de rénovation des sanitaires de l'école (75 000 € HT de travaux).

☐ **Rencontre association ELAN :**

M. le maire rend compte de la rencontre avec l'association ELAN Emploi le 27 janvier dernier. Cette association basée à Lons le Saunier a pour but d'aider à la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté en proposant des prestations de service ou d'aide à la personne. Les services s'adressent aux particuliers comme aux collectivités et aux entreprises. Une information sur les actions d'ELAN a été affichée dans le village.

☐ **Opération nettoyage ACCA :**

M. HANSSLER, président de l'ACCA de Publy a proposé à la commune de renouveler l'opération de nettoyage de printemps. Cette demi-journée est programmée pour le 4 mars et le rendez-vous est fixé à 9 heures à la cabane de chasse. M. le maire remercie l'ACCA de Publy de partenariat.

☐ **Problème divagation chien GUEDE :**

De nouveaux signalements de divagation des chiens de Mme GUEDE et M. JACOB ont été rapportés. Ces divagations peuvent engendrer des problèmes de sécurité. Un courrier sera envoyé pour leur rappeler l'interdiction de divagation des chiens et de leurs responsabilités en cas de dégâts.

☐ **Cérémonie des vœux municipalité 2023 :**

M. le maire remercie des habitants et les membres du conseil municipal pour leur participation à la cérémonie des vœux 2023.

☐ **Commission Fleurissement 2023 :**

La commission se réunira le 24 février à 18h30 à la mairie

Le prochain conseil municipal se réunira le jeudi 23 mars 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le secrétaire de séance,

Anthony GOYET

Le Maire,

Stephane ISSANCHOU